



**Conseil communal du 26/03/2024  
Communiqué de presse**

**Point 1. Direction générale - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 février 2024 - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars 2024 le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 février 2024.**

**Point 2. Direction générale - Comité de concertation CPAS/Commune - Désignation de la délégation du Conseil communal - Modification - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars 2024 la modification de la délégation du Conseil communal au sein du comité de concertation CPAS/Commune.**

Suite à la décision d'une conseillère communale de quitter le groupe politique Ecolo afin de siéger comme indépendante, une modification aura lieu au sein de la délégation du Conseil communal au comité de concertation CPAS/Commune.

Étant donné que chaque groupe politique doit être représenté au sein du comité de concertation CPAS/Commune, le groupe politique Ecolo a désigné son nouveau représentant.

**Point 3. Direction générale - RCA ADL - Désignation d'un observateur - Modification - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars 2024 la modification d'un observateur avec voix consultative pour la régie communale autonome ADL-Soignies.**

Suite à la décision d'une conseillère communale de quitter le groupe politique Ecolo afin de siéger comme indépendante, le groupe Ecolo a désigné un nouveau membre en qualité d'observateur avec voix consultative au sein de la régie communale autonome ADL-Soignies.

#### **Point 4. Direction générale - CCATM - Composition - Modification - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars 2024 la modification de la composition de la CCATM.**

Suite à la décision d'une conseillère communale de quitter le groupe politique Ecolo afin de siéger comme indépendante, le groupe Ecolo a désigné un nouveau membre suppléant pour la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et Mobilité.

#### **Point 5. Finances - Fiscalité communale - Règlement-taxe sur les entreprises d'exploitation de carrières - Exercice 2024 - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 21 mars 2023 de lever la taxe communale sur les entreprises d'exploitation de carrières à concurrence de 100% pour l'exercice 2024.**

Suite à la mise en place de la taxe kilométrique pour les camions en 2016, le Gouvernement wallon, à partir de 2017, prévoyait une compensation budgétaire pour les communes qui ne levaient par leur taxation sur les entreprises d'exploitation de carrières.

Le Gouvernement wallon avait prévu que cette compensation s'arrêterait à partir de l'exercice 2024.

La circulaire budgétaire du 20 juillet 2023 pour l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne pour l'année 2024 rappelle que ce système de compensation par la Région wallonne était abandonné à partir de 2024 comme prévu dans la circulaire de 2017.

Pour l'exercice 2024, la dite circulaire donne, d'une part, libre choix aux communes d'appliquer le taux désiré sans engendrer une augmentation inconsidérée aux entreprises du secteur. Et d'autre part, la circulaire préconise l'indexation des taux de l'ensemble des taxes communales à 16,55% par rapport à l'exercice 2023.

Sur cette base, la Ville de Soignies va lever la taxe communale sur les entreprises d'exploitation de carrières à 100%. Le système de taxation de cette taxe communale est rétabli tel qu'il était avant 2017, soit avant la compensation octroyée par la Région wallonne.

Cette taxe communale est répartie entre les redevables au prorata des quantités de roches extraites sur le territoire communal et commercialisées par chacun des redevables au cours de l'année précédant l'exercice d'imposition.

Cette taxe permet de compenser les impacts significatifs de ces entreprises sur l'environnement tels que la dégradation des sols, la perte

de biodiversité, la pollution de l'air et de l'eau et la dégradation des voiries communales.

Pour l'exercice 2024, la taxe communale sur les entreprises d'exploitation de carrières sera basée sur une indexation de 16,55% des droits constatés bruts de l'exercice 2016 afin de ne pas augmenter considérablement cette taxe pour un secteur qui se trouve en grande difficulté économique actuellement.

Le montant total de la taxe s'élèvera pour 2024 à 354.312 € et sera réparti entre toutes les entreprises de carrières et les entreprises de granulats en fonction du tonnage qu'elle transporte annuellement. Ce montant permet à la Ville de Soignies de financer des investissements en terme d'infrastructures et de services publics.

#### **Point 6. Logement - AIS Promo-Logement - Confirmation d'adhésion - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars 2024 la confirmation du renouvellement de l'adhésion de la Ville de Soignies à l'AIS Promo-Logement.**

Dans le cadre de la procédure de renouvellement de l'agrément de l'asbl Promo-Logement, l'asbl a besoin des décisions des Conseils communaux des villes qu'elle couvre, c'est-à-dire Soignies, Braine-Le-Comte, Enghien, Ecaussinnes et Lens, afin de les joindre à sa procédure de renouvellement auprès du Fonds du Logement.

La Ville de Soignies va renouveler son adhésion à l'objet social de l'AIS Promo-Logement afin qu'elle puisse obtenir le renouvellement de son agrément. Cette adhésion est valable pour une durée de 5 ans.

Afin de répondre à son objet social et d'assurer la viabilité de l'asbl Promo-Logement, l'assemblée générale de l'AIS a fixé la participation financière des communes sous forme d'un coût annuel d'adhésion de 25 € et d'un subside annuel de 0,65 € par habitant. Ces montants restent identiques à ceux des années antérieures.

#### **Point 7. Marchés publics - Acquisition d'un bus scolaire avec rachat du véhicule existant - Approbation des conditions et du mode de passation - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars 2024 les conditions et le mode de passation en vue de lancer un marché visant l'acquisition d'un bus scolaire et le rachat du véhicule existant.**

Le plus ancien bus scolaire de la Ville de Soignies acheté et mis en circulation en 2008 devient aujourd'hui trop vétuste et il ne recevra plus d'autorisation de circuler par le contrôle technique prochainement. Les réparations de mise en conformité étant relativement coûteuses, il s'avère plus judicieux d'acheter un nouveau bus scolaire.

L'approbation des conditions et du mode de passation pour ce marché ont déjà été inscrits au Conseil communal de novembre 2023. Cependant, après l'analyse des offres, les offres reçues pour le bus de 50 places prévu dans le cahier des charges n'entraient pas dans les conditions du marché. La cause principale étant que les prix pour le bus demandé étaient bien plus élevés que les 200.000 € prévus au budget extraordinaire 2024.

Le marché sera cette fois relancé pour un bus d'une capacité de 35 places qui sont suffisantes pour répondre aux besoins de la Ville de Soignies.

Le marché est estimé à 165.289,26 € hors TVA ou 200.000,00 €, 21% TVA comprise.

Le service propose une passation de marché en procédure ouverte. Cette dépense est prévue au budget extraordinaire de l'exercice 2024. Le projet sera financé par un emprunt.

### **Point 8. Sports et Jeunesse - Nouvelle convention avec le service citoyen - Vote**

#### **Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars 2024 une nouvelle convention avec le Service Citoyen.**

En mai 2020, la Ville de Soignies a signé une charte « Un service citoyen pour tous les jeunes ». Par la signature de cette charte, la Ville de Soignies s'engageait à soutenir la création d'un service citoyen accessible à tous les jeunes de Belgique.

Ce projet est géré par la Plateforme pour le Service Citoyen qui est l'organisation de référence en matière de Service Citoyen en Belgique

Le Service Citoyen transmet aux jeunes l'envie de vivre en société et de participer à sa construction, notamment au niveau de la vie locale et des communes.

Le Service Citoyen est ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans, qu'importe le niveau d'études, de formation ou d'expérience. Le Service Citoyen constitue une aventure résolument formatrice et éclairante pour les jeunes souhaitant s'investir durant 6 mois continus au sein d'un organisme non-marchand.

Pour de nombreux jeunes, c'est en effet l'occasion pour eux de sortir de leur réseau, de leur contexte de vie habituel. C'est aussi l'opportunité de se découvrir des compétences inattendues, de prendre confiance en soi,

de mûrir un projet de vie, une trajectoire de formation ou encore de débiter une carrière professionnelle.

Cet engagement aide les jeunes à trouver une place dans la société tout en renforçant les échanges entre générations, milieux sociaux et culturels différents.

En 2020, en signant la charte, la Ville de Soignies a marqué son accord sur la signature du contrat d'intention de niveau 2 impliquant :

- de publier un article promouvant le Service Citoyen dans le bulletin communal ;
- de réaliser un affichage dans les valves de la Commune ;
- de diffuser l'information sur le site communal et via les réseaux sociaux.

Afin de s'impliquer davantage dans ce programme, la Ville de Soignies va signer un contrat d'intention de niveau 4. Cela induit davantage d'implication et de mise en place d'actions de la part de la Ville de Soignies en supplément aux actions réalisées pour le niveau 2.

Pour le niveau 3 : Développer le réseau de partenaires, impliquant notamment :

- de fournir une liste des organismes appartenant au tissu associatif actif sur le territoire communal ;
- d'envoyer un courrier aux structures d'accueil potentielles, informant ces dernières sur le programme du Service Citoyen et promouvant la constitution de partenariats ;
- d'organiser une réunion d'information avec les structures du tissu associatif et du secteur non-marchand du territoire communal, au cours de laquelle le chargé de partenariat du Service Citoyen présentera le dispositif et donnera des informations concrètes sur la création de partenariat.

Pour le niveau 4 : Accueillir un jeune en Service Citoyen, impliquant notamment :

- de signer le formulaire d'adhésion qui engage notamment la ville à devenir membre de la Plateforme pour le Service Citoyen et à payer une cotisation annuelle de 50 euros ;
- d'organiser une rencontre avec le chargé de partenariat afin d'élaborer une convention de partenariat ;
- de faire de la Ville de Soignies un « organisme d'accueil » autorisant les différents services communaux à proposer des missions aux jeunes en Service Citoyen.

## **Point 9. Sports et Jeunesse - Création d'un nouveau skatepark à Soignies - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars 2024 le dossier de demande de subsides de la Ville de Soignies afin de créer un skatepark.**

Dans le cadre du projet global d'aménagement et d'extension du parc Pater, la Ville de Soignies a comme projet la création d'un skatepark.

Le service des sports et de la jeunesse de la Ville de Soignies et le Conseil Sonégien de la Jeunesse ont mené une action de terrain afin de récolter les avis des jeunes sonnégiens. Les résultats de cette action ont montré qu'un jeune sur trois a exprimé le besoin de créer un skatepark à Soignies.

Aujourd'hui, il est indéniable que la pratique du skateboard est en pleine expansion. La nécessité de créer une infrastructure permettant la pratique de ce sport est incontournable afin d'offrir un site et des conditions adéquates à la pratique de cette activité sportive.

Afin de poursuivre la réflexion sur ce projet, IGRETEC, en qualité d'auteur de projet pour l'aménagement et l'extension du parc Pater, a collaboré avec plusieurs partenaires tels qu'une entreprise spécialisée dans le design et la conception de skateparks, la Maison des Jeunes de Soignies et le collectif « skate ta région » afin d'offrir une ébauche du futur skatepark.

Pour financer ce projet, la Ville de Soignies souhaite entrer un dossier de candidature auprès d'Infrasport afin d'obtenir un subside à hauteur de 70% du montant total du projet.

Le montant estimé du projet est de 199.826,71 € hors TVA.

## **Point 10. Patrimoine - Soignies - Modification du chemin 35 - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 27 février 2024 la modification du tracé du chemin 35 à Soignies.**

En 2019, le Conseil communal de la Ville de Soignies, avait approuvé la création d'un sentier permettant de longer la nouvelle motte de la Carrière du Hainaut et se connectant au chemin de Félignies.

A la demande des Carrières du Hainaut, le chemin 35 sera modifié afin de suivre le relief et le boisement existant sur les parcelles suivants le tracé du chemin de façon à le rendre plus conforme à l'aménagement cohérent des lieux.

L'enquête publique réalisée entre le 22 janvier 2024 et le 22 février 2024 n'a donné lieu à aucune réclamation.

**Point 11. Mobilité - Soignies - Rue Tour Petit Château - Règlement complémentaire sur le roulage - Établissement d'une zone striée - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars 2024 l'établissement d'une zone striée à la rue Tour Petit Château à Soignies.**

Il y a lieu d'installer à la rue Tour Petit Château à Soignies, une zone d'évitement striée, côté pair, le long de l'immeuble n°70 à son débouché avec la rue du Viaduc. Cette mesure permettra de renforcer la visibilité de l'entrée du sens unique limité depuis la rue du Viaduc et sera matérialisée par le marquage au sol adéquat. Ce règlement complémentaire sur le roulage sera soumis pour approbation au Ministre Wallon des travaux publics.

**Point 12. Mobilité - Soignies - Chemin de Nivelles - Règlement complémentaire sur le roulage - Abrogation d'une interdiction de stationner et création d'une zone de stationnement - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars 2024 l'abrogation d'une interdiction de stationner et l'établissement d'une zone de stationnement au chemin de Nivelles à Soignies.**

D'une part, il y a lieu d'abroger au chemin de Nivelles à Soignies, une interdiction de stationner du côté impair entre l'habitation n°9 et la rue des Foulons.

D'autre part, il y a lieu d'installer sur cette voirie une bande de stationnement du côté impair entre le n°11 et la rue des Foulons. Cette mesure est à l'initiative des citoyens afin d'augmenter la capacité du stationnement et sera matérialisée par le marquage au sol adéquat. Ce règlement complémentaire sur le roulage sera soumis pour approbation au Ministre Wallon des travaux publics.

**Point 13. Mobilité - Soignies - Rue des Tanneurs - Règlement complémentaire sur le roulage - Création d'une zone de livraison - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars 2024 la création d'une zone de livraison à la rue des Tanneurs à Soignies.**

A la demande d'un commerçant, il y a lieu d'installer à la rue des Tanneurs à Soignies, une interdiction de stationner du côté pair le long du n°18 sur une distance de 4 mètres pour permettre la création d'une zone de livraison. Cette mesure sera matérialisée par le marquage au sol adéquat et par le placement de signaux E1 avec flèche descendant

« 4m ». Ce règlement complémentaire sur le roulage sera soumis pour approbation au Ministre Wallon des travaux publics.

**Point 14. Mobilité - Soignies - Chemin du Tour Cafenière - Règlement complémentaire sur le roulage - Régularisation d'un passage pour piétons - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars 2024 la régularisation d'un passage pour piétons au chemin du Tour Cafenière à Soignies.**

Il y a lieu de régulariser au chemin du Tour Cafenière à Soignies, un passage pour piétons à son débouché avec le chemin de Nivelles. Cette mesure sera matérialisée par le marquage au sol adéquat. Ce règlement complémentaire sur le roulage sera soumis pour approbation au Ministre Wallon des travaux publics.

**Point 15. Mobilité - Soignies - Place Madelgaire - Règlement complémentaire sur le roulage - Création d'une zone résidentielle - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars 2024 la création d'une zone résidentielle à la Place Madelgaire à Soignies.**

Dans le cadre de la construction d'un nouveau quartier résidentiel entre le chemin du Tour et le chemin des Chevaux, il y a lieu de créer à la place Madelgaire à Soignies, une zone résidentielle afin d'assurer la sécurité dans le quartier. Cette mesure sera matérialisée par le placement des signaux F12a et F12b et des aménagements rendant cohérente la limitation de vitesse souhaitée. Ce règlement complémentaire sur le roulage sera soumis pour approbation au Ministre Wallon des travaux publics.

**Point 16. Mobilité - Soignies - Rue de la Liberté - Règlement complémentaire sur le roulage - Établissement d'un passage pour piétons - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars 2024 la création d'un passage pour piétons à la rue de la Liberté à Soignies.**

Dans le cadre de la construction d'un nouveau quartier résidentiel entre le chemin du Tour et le chemin des Chevaux, il y a lieu d'installer à la rue de la Liberté à Soignies, un passage pour piétons à hauteur du n°48 afin d'assurer le cheminement des piétons de manière sécurisé entre le nouveau quartier et le centre-ville. Cette mesure sera matérialisée par le



marquage au sol adéquat. Ce règlement complémentaire sur le roulage sera soumis pour approbation au Ministre Wallon des travaux publics.

**Point 17. Mobilité - Neufvilles - Rue Reine d’Hongrie - Règlement complémentaire sur le roulage - Établissement de zones d’évitement striées - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars 2024 l’établissement de zones d’évitement striées à la rue Reine d’Hongrie à Neufvilles.**

Suite à la récente réfection de voirie et aux nouveaux aménagements de voiries installés, il y a lieu d’installer à la rue Reine d’Hongrie à Neufvilles, des zones d’évitement striées triangulaires en deçà des rétrécissements existants sur la voirie. Cette mesure permettra de régler la nouvelle piste cyclo-piétonne et de diminuer la vitesse des automobilistes. Cette mesure sera matérialisée par le marquage au sol adéquat. Ce règlement complémentaire sur le roulage sera soumis pour approbation au Ministre Wallon des travaux publics.

**Point 18. Mobilité - Neufvilles - Rue Reine d’Hongrie - Règlement complémentaire sur le roulage - Établissement d’une priorité de passage - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars 2024 l’établissement d’une priorité de passage à la rue Reine d’Hongrie à Neufvilles.**

Suite à la récente réfection de voirie et aux nouveaux aménagements de voiries installés, il y a lieu d’installer à la rue Reine d’Hongrie à Neufvilles, une priorité de passage aux conducteurs sortant de l’agglomération de Neufvilles au droit du rétrécissement existant à cet endroit. Cette mesure permettra de régler la nouvelle piste cyclo-piétonne, d’augmenter la sécurité et diminuer la vitesse des automobilistes. Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux B19 et B21. Ce règlement complémentaire sur le roulage sera soumis pour approbation au Ministre Wallon des travaux publics.

**Point 19. Mobilité - Neufvilles - Rue Reine d’Hongrie - Règlement complémentaire sur le roulage - Réserve de la circulation aux piétons, cyclistes et cavaliers - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars 2024 la réserve de la circulation aux piétons, cyclistes et cavaliers à la rue Reine d’Hongrie à Neufvilles.**

Suite à la récente réfection de voirie et aux nouveaux aménagements de voiries installés, il y a lieu de régler à la rue Reine d’Hongrie à

Neufvilles, la réservation de la circulation aux piétons, cyclistes et cavaliers dans la partie de la voie publique en saillie située du côté gauche de la chaussée dans le sens RN6 vers Neufvilles entre la rue du Bois et l'entrée dans l'agglomération de Neufvilles. Cette mesure permettra de réglementer la nouvelle piste cyclo-piétonne et de sécuriser les usagers faibles. Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux F99a et F101a. Ce règlement complémentaire sur le roulage sera soumis pour approbation au Ministre Wallon des travaux publics.

**Point 20. Mobilité - Chaussée-Notre-Dame-Louvignies - Rue Joseph Quintart - Règlement complémentaire sur le roulage - Réservation d'un emplacement de stationnement réservé aux bus scolaires - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 mars 2024 la réservation d'un emplacement de stationnement réservé aux bus scolaires à la rue Joseph Quintart à Chaussée-Notre-Dame-Louvignies.**

Suite aux travaux de réaménagement des abords de l'école communale de Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, il y a lieu de réglementer à la rue Joseph Quintart à Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, la réservation d'un emplacement de stationnement pour les bus scolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 16h00 sur une distance de 18 mètres du côté impair, le long du n° 119. En-dehors de ces heures, le stationnement des véhicules sera autorisé. Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec un panneau additionnel reprenant les mentions « bus scolaires – du lundi au vendredi de 7h30 à 16h00 » et d'une flèche montante « 18m ». Ce règlement complémentaire sur le roulage sera soumis pour approbation au Ministre Wallon des travaux publics.

**Point 21. Affaires sociales - Conseil Consultatif Communal des Aînés et des Moins Valides - Rapport d'activités 2023 - Information**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies a été informé ce mardi 26 mars 2024 du rapport d'activités 2023 du Conseil Consultatif Communal des Aînés et des Moins Valides de la Ville de Soignies.**

Chaque année, le Conseil Consultatif Communal des Aînés et des Moins Valides doit soumettre au Conseil communal de la Ville de Soignies, avant le 31 mars, le rapport d'activités de l'année précédente. Le Conseil communal sera donc informé du rapport d'activités de l'année 2023.

Durant l'année 2023, le Conseil Consultatif Communal des Aînés et des Moins Valides a participé et proposé différentes activités gratuites au public :

- Organisation d'un « Verre de l'amitié » pour consolider le lien social entre les membres ;
- Participation des membres à une journée ayant comme thématique les seniors et organisée par Hainaut Seniors et l'Observatoire de la santé ;
- Organisation d'une conférence « Seniors, toujours sur la route ? » pour les habitants de l'entité de Soignies en collaboration avec l'Agence Wallonne pour la sécurité routière ;
- Organisation d'un atelier « Envisager aujourd'hui son chez-soi de demain » ;
- Organisation d'une journée d'information « Organiser sereinement sa fin de vie ».
- Reprise des activités des différents groupes de travail : le groupe loisirs, le groupe mobilité et sécurité, le groupe lien-cohésion et le groupe autonomie, services et aides aux aînés.

D'autres activités sont encore en cours de réalisation :

- La poursuite de la campagne de promotion du projet « une boîte dans le frigo », qui permet d'informer les services de secours de l'état de santé des personnes auprès desquelles ils interviennent ;
- Le reprise du projet « Clic Senior », formation à l'informatique pour les plus de 60 ans.

## **Point 22. Affaires sociales - Plan de cohésion sociale 2020-2025 - Rapport financier 2023 et rapport d'évaluation du PCS3 - Approbation - Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 21 mars 2023 le rapport financier 2023 du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Soignies et le rapport d'évaluation du PCS3 2020-2025.**

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera le rapport financier 2023 ainsi que le rapport d'évaluation du PCS3 réalisé par la complétude du tableau de bord qui vaut rapport d'évaluation quantitative du plan pour la période de programmation 2020-2025 du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Soignies.

L'évaluation qualitative sera effectuée en septembre 2024 en co-construction avec les chefs de projet.

Pour l'année 2023, la Ville de Soignies a reçu deux subventions de la Région wallonne pour le service du Plan de Cohésion sociale :

- Un premier subside de 12.510,24 € permettant de collaborer avec le Centre de Référence et d'Intervention contre le harcèlement (C.R.I.H) afin de mettre en place des actions de lutte contre le harcèlement scolaire ;

- Un second subside de 183.505,84 € ajouté d'une part communale à hauteur de 25%. Ce montant permet d'engager 4 personnes à temps plein afin d'effectuer différentes missions telles que :
  - le suivi de la plateforme de bénévolat Give A Day ;
  - l'organisation des « rencontres Interactiv' » ;
  - les formations informatiques « Clic Seniors » pour les plus de 60 ans ;
  - l'Alzheimer Café et les espaces communautaires en collaboration avec le CPAS ;
  - l'organisation d'« Été Solidaire » ;
  - le travail de rue et la lutte contre le sans-abrisme ;
  - le travail de rue dans les quartiers en collaboration avec les agents de quartier ;
  - les projets de prévention et de sensibilisation pour la santé (diabète, tabac, etc.) ;
  - la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul ;
  - l'organisation du Conseil Consultatif de la Jeunesse (C.S.J) en collaboration avec le service des sports et de la jeunesse

**Point 23. Aménagement du territoire et cadre de vie - Boucle du Hainaut - Etat de la situation - Information**

**Point 24. Article(s) 74 du règlement d'ordre intérieur :**  
**- Réponse(s) au(x) question(s) posée(s) lors de la séance précédente ou en commission ;**  
**- Question(s) orale(s) posée(s) au Collège communal**

**Point 25. Direction générale - Communication(s)**